



Litige achat auto salle de vente bretagne

Par **ferraribond**, le **28/02/2012** à **12:30**

Bonjour,

j'ai acheté une 206 le 23/01/2011, j'ai constaté le jour même sur la route un problème de train arrière, mon garagiste m'a fourni un devis comme quoi l'essieu est à changer, j'ai contacté la salle des ventes, ils m'ont invité à suivre leur procédure, mais à ce jour toujours rien, moi je souhaitais le remboursement, puisque ce problème n'était pas signalé au contrôle technique, j'ai insisté à obtenir une personne pour savoir où en était mon dossier, il m'a dit que le service du diagnostic technique allait me contacter, trouvez-vous cela logique, j'ai besoin de vos conseils, merci à l'avance.